

REGLEMENT CEE N° 2081 / 92

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
D'UNE INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE

PRODUITS CONCERNES

POIREAUX DE CREANCES

DEMANDEUR

- ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ET EXPEDITEURS
DE LEGUMES SOUS LABEL
Mairie de Créances
50710 CREANCES

1 - GROUPEMENT DEMANDEUR

- ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ET EXPEDITEURS
DE LEGUMES SOUS LABEL
Mairie de Créances
50710 CREANCES

Forme juridique

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Composition

- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CREANCES
50710 CREANCES
- COOPERATIVE MARAICHERE DE CREANCES
50710 CREANCES
- GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE LEGUMES DE LA MANCHE
GPLM
50760 ANNEVILLE EN SAIRE
- PRODUCTEUR PRIMCO
Rue de la Mare
50200 COUTANCES
- UNION DES EXPEDITEURS ET EXPORTATEURS DE LA MANCHE
50760 BARFLEUR
- S I I. E B A N - Station expérimentale légumière et horticole
Organisme Technique
Route de Barfleur
50760 TOCQUEVILLE- GATTEVILLE
- COMITE ECONOMIQUE AGRICOLE FRUITS ET LEGUMES
BASSE NORMANDIE
50000 SAINT LO

2 - NOM DU PRODUIT

3/6

"POIREAUX DE CREANCES"

3 - TYPE DU PRODUIT

POIREAUX

4 - CAHIER DES CHARGES4.1 - Description des produits- Poireaux

Les variétés de poireaux issues de l'ALLIUM PORUM.
Ils devront, au moins, présenter les caractéristiques de la catégorie I du règlement CEE N° 1292/81

4.2 - Delimitation de l'aire géographique

Les légumes de Créances doivent obligatoirement être produits sur :

- sols anciens reposant sur les sables de SAINT VIGOR ou des grès de LESSAY
- sols d'origine récente : alluvions modernes et dunes du littoral dénommées "mielles"

Communes de production :

situées dans le département de la Manche (France) sur la côte ouest du Cotentin, entre Cherbourg et Granville.

- Agon-Coutainville, Gouville sur Mer, Glatigny, Surville, Saint Rémy des Landes, Denneville, Saint-Lô, D'Ouille, Portbail, Saint Georges de la Rivière, Saint Jean de la Rivière, Bretteville sur Ay, Lessay, Créances, Pirou, Anneville sur Mer, Geffosses, Saint Germain sur Ay, Barneville sur Mer, Blainville sur Mer.
(cf cartes en annexe)

4.3 - Historique

Au milieu du XIII^{ème} siècle, les Créançais étaient déjà maraîchers.
(carottes, poireaux, navets, ail, oignons)

La production s'est poursuivie jusqu'à notre époque.
Toutefois, depuis 1950, la production de légumes s'est développée et organisée sous l'impulsion de la Coopérative de Créances et de producteurs/expéditeurs indépendants. Les poireaux sont devenus la principale production.

4.4 - Méthode d'obtention

4.4.1 - Préparation des sols

POIREAUX

Un labour profond sera réalisé pour ramener du sable neut en surface et en façons superficielles favoriser le repiquage, puis le buttage assurant la longueur et la tendreté du blanc.

4.4.2 - Amendements

Un amendement calcaire est apporté par la Tangue du Havre de SAINT GERMAIN EN AY.

L'amendement organique est apporté par les algues marines récoltées sur le rivage de la mer.

4.5 - Lien avec l'origine géographique

3 types de terrain sont présents :

- Les Micelles s'étendent le long de la côte, le sol y est constitué de sable.
- Le terrain est constitué de terre noire très fertile.
- La Lande est un terrain sableux et acide.

La nature des sols, sablo limoneux, fait qu'ils sont naturellement carencés.

Compte tenu du faible élevage dans cette région, il n'y a pas de fumier d'origine animale. Pour compenser ces manques, les Créançais ont toujours utilisé comme amendement les algues marines récoltées sur place et la tanguie prélevée dans le havre de Saint Germain sur Ay.

Ces travaux, ainsi que le mode de culture, se font de façon traditionnelle et aux rythmes des marées.

La plage plate et sableuse de Créances permet la récolte des algues qui sont stockées puis étalées dans les champs après un début de décomposition.

L'ensemble de ces points est détaillé dans les annexes.

4.6 - Structure de contrôle

QUALINORM
10, Rue Alfred Kastler
14000 CAEN
Tél. 31 94 82 76 - Fax. 31 95 09 11

Agrément N° LA 04 - JO du 25 Août 1993

4.7 - Etiquetage

Chaque étiquette devra comporter :

- nature et origine du produit : poircaux de Créances
- le nom et l'adresse de l'Organisme de Contrôle
- caractéristiques commerciales : variété - masse nette - catégorie
- marque commerciale avec nom et adresse de l'emballleur ou de l'expéditeur ou de son identification symbolique conformément à la réglementation
- la date de conditionnement
- un numéro d'ordre permettant la traçabilité

4.8 - Exigences Nationales et Communautaires

4.8.1 - Exigences Nationales

- Article L 115-21 à L 115-26 du code de la consommation
- Décret du 17/06/1983 relatif aux labels agricoles
- Respect des règles de production prévues au règlement labels homologués :
- poireaux de Créances n° 09-86

4.8.2 - Exigences Communautaires

- Règlement CEE N° 920/89
- Règlement CEE N° 1292/81
- Respect de la Norme EN 45011

ANNEXES

- Cartes de la zone de production
- Extrait du Journal Officiel pour l'agrément de QUALINORM
- Documents bibliographiques extraits du livre "CREANCES TERRE DE BAGNE"
écrit par le Professeur Yves LEMOIGNE

